



Conseil municipal du 12 février 2024

**Délibération n°05-24**

Objet : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2024

*Date de convocation : 05/02/2024*

*Présidence : Renaud PFEFFER - Maire*

*Secrétaire élu : Patrick BERRET*

**Membres présents :** Renaud PFEFFER –Loïc BIOT - Dorothée RODRIGUES - Patrick BERRET – Pascale DANIEL – Jean-François FONTROBERT - Virginie PRIVAS-BREAUTE - Gaël DOUARD – Jean-Marc MACHON - Dominique HAZOUARD – Arnaud BREJOT- Véronique MERLE- Anne-Catherine VALETTE – Sophie PIVOT – Sébastien PONCET - Alain DUTEL - Véronique ZIMMERMANN – Patricia BONNET-GONNET - Anne-Laurence OLTRA – Serge CAFIERO - Jocelyne TACCHINI– Raphaëlle GUÉRIAUD - Anne BLANCHET – Fatira RULLIERE.

**Membres excusés et représentés :**

Pascale CHAPOT a donné pouvoir à Monsieur le Maire.

Julie GUINAND-BOIRON a donné pouvoir à Véronique ZIMMERMANN.

Dylan MAYOR a donné pouvoir à Véronique MERLE.

Christian CECILLON a donné pouvoir à Dominique HAZOUARD.

Laure PIQUERAS a donné pouvoir à Anne BLANCHET.

**Membres absents :**

**Nombre de conseillers**

**En exercice : 29**

**Présents : 24**

**Votants : 29**

**I. LE CONTEXTE**

Par circulaire en date du 31 octobre 2023, le Préfet du Rhône a transmis aux communes les conditions dans lesquelles elles pourraient obtenir des subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux. Mornant fait partie des communes éligibles à la DETR.

Les axes prioritaires inscrits dans la circulaire sont les suivants :

- Axe 1 : Soutien aux espaces mutualisés de services au public et à la revitalisation des villes petites et moyennes, notamment la rénovation du patrimoine protégé et non protégé en péril ;
- Axe 2 : Rénovation thermique, transition énergétique et environnementale notamment la réalisation de travaux favorisant les modes doux ;
- Axe 3 : Sécurité et accessibilité, notamment le soutien au déploiement de la vidéoprotection ;

- Axe 4 : Bâtiments scolaires et périscolaires ;
- Axe 5 : Equipements d'intérêt sportif, culturel et de loisirs.

La commune de Mornant souhaite engager dès 2024 et les années suivantes de nombreux chantiers qui peuvent prétendre à la Dotation d'Équipement des territoires Ruraux.

Le taux de subvention pour l'ensemble de projets est de 60 % maximum avec une majoration de 5% pour les communes signataires du Programme « Petites villes de demain ».

## II. LA PROPOSITION

Il est ainsi proposé de solliciter l'État pour une demande de subvention au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) - exercice 2024 – Axe 5 pour l'opération « Construction d'un dojo/salles de danse » à hauteur de 475 000 €.

La commission *Ressources*, réunie le 29 janvier 2024, a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents, sur cette proposition.

## III. LA DÉCISION

Oùï l'exposé de Pascale DANIEL,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE VALIDER** le principe de demande de subvention au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) exercice 2024 précisant que les crédits nécessaires sont ou seront inscrits aux budgets 2024, 2025 et 2026.
- **DE DÉPOSER** le dossier de demande de subvention dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) exercice 2024 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document afférent à ce dossier de demande de dotations.

Mornant, le 12 février 2024.

Le Maire,



Renaud PFEFFER.